

AMNESTY INTERNATIONAL

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Index AI : ASA 41/006/2006 (Public)
Bulletin n° : 225
ÉFAI
30 août 2006

Viêt-Nam. Un cyberdissident sort de prison mais reste assigné à domicile

Le prisonnier d'opinion Pham Hong Son a été libéré de prison ce mercredi 30 août dans le cadre d'une amnistie décrétée pour marquer la journée nationale du Viêt-Nam, le 2 septembre. Il doit rester en résidence surveillée pendant trois ans.

« C'est une bonne nouvelle de savoir que Pham Hong Sen sort de prison, mais nous le considérons toujours comme un prisonnier d'opinion du fait qu'il sera assigné à domicile pendant trois ans », a déclaré Janice Beanland, adjointe de campagne pour l'Asie du Sud-Est au sein d'Amnesty International.

« Le gouvernement vietnamien réprime les cyberdissidents depuis quatre ans, arrêtant les personnes qui envoient par courrier électronique où mettent sur Internet des documents critiques à l'égard du gouvernement. De nombreuses personnes sont toujours détenues et le gouvernement continue de réduire ses détracteurs au silence de cette façon. »

Le 18 août, Truong Quoc Huy, âgé de vingt-cinq ans, a été arrêté par des policiers en civil alors qu'il était en train de se connecter à un site de discussion en ligne sur la démocratie, dans un cybercafé à Ho Chi Minh-Ville. Il avait déjà été arrêté en octobre 2005 pour avoir participé à une discussion sur Internet et cela faisait six semaines à peine qu'il n'était plus détenu au secret. Un autre cyberdissident, Nguyen Vu Binh, purge toujours une peine d'emprisonnement de sept ans pour avoir transmis par Internet des informations à des groupes vietnamiens à l'étranger.

« Nous exhortons le gouvernement à libérer Pham Hong Son de son assignation à domicile et à remettre en liberté toutes les personnes incarcérées uniquement pour avoir exprimé leurs opinions pacifiques », a déclaré Janice Beanland.

Homme d'affaires et médecin diplômé, Pham Hong Son a été arrêté en mars 2002 et condamné à treize années d'emprisonnement et trois ans de placement en résidence surveillée pour « espionnage ». Peu avant son arrestation, il avait traduit en vietnamien un article du site de l'ambassade des États-Unis sur la démocratie. En août 2003, dans un geste sans précédent, les autorités ont réduit sa condamnation à cinq ans d'emprisonnement, sans doute en raison des pressions exercées à l'échelle internationale au sujet de cette affaire.

Pour plus d'informations sur la campagne d'Amnesty International contre la répression de l'utilisation d'Internet, consultez le site <http://irrepressible.info/?lang=fr>.

Document public

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566

Amnesty International, 1 Easton St., Londres, WC1X 0DW site : <http://efai.amnesty.org/> .